

# INSTALLATION GÉNÉRALE & RÉGLEMENTATION

## RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

Le respect du règlement d'architecture sera contrôlé par le Service Technique Exposants lors de la validation de votre projet. Il est donc primordial de **faire suivre ce guide technique à votre décorateur / standiste.**

### RÈGLEMENT

#### Structure

La hauteur maximum autorisée est de 2,5 m sur toute la surface du stand.

#### Transparence

La visibilité au travers du stand doit impérativement être d'au moins 30% de sa longueur / largeur vers les espaces se trouvant derrière, hors mitoyenneté.

Minimum de transparence des îlots à prendre en compte pour garder de la visibilité pour les autres partenaires du Congrès jugé à réception de projet.

#### Signalétique

Toute sur-élévation est interdite sur un retrait de 1 mètre en périphérie du stand sur les allées et les parties mitoyennes à d'autres exposants.

Sont autorisées, sur dérogation, les sur-élévations comprises dans un champ de 45° depuis l'allée / cloison mitoyenne (hauteur 2,5 m), si et seulement si, le retrait obligatoire de 1 mètre et la hauteur maximum de 4,5 mètres sont respectés.

#### Ouverture

Les allées doivent impérativement rester ouvertes et accessibles sur 50% de leur longueur.

#### Divers

Élingage impossible

#### Accès handicapé

Rampe d'accès de 1m et 5% pour les PMR à partir de 2 cm de plancher.

#### Résistances des sols

sol : 500 kg / m<sup>2</sup>

canniveaux : 400 kg / m<sup>2</sup>

Il faut tenir compte de cette résistance non seulement pour l'installation du matériel exposé, mais également pour les opérations de manutention (phénomène de poinçonnage).

## VALIDATIONS DES PROJETS ET DÉROGATIONS

Toute demande de dérogation et tout projet de stand doivent impérativement parvenir à D&P Architecture de Communication et APAR accompagnés des plans et élévations côtés avant le

**14 septembre 2018**

#### Passé ce délai

- aucune dérogation ne pourra être accordée
- aucun projet ne sera validé

Dans ces conditions, l'exposant s'expose à des demandes de réajustement de son espace durant le montage du congrès, sous peine de ne pas être autorisé à ouvrir son stand.

#### Documents à fournir

- Les noms des fichiers doivent comporter le numéro ainsi que le nom du stand :
- Plans côtés : vue du dessus et élévations
- Visuels nécessaires à la compréhension du projet
- Coordonnées du décorateur et du chargé de projet

Merci de faire suivre ces documents à :

[73coec@dparchi.com](mailto:73coec@dparchi.com)

[allboxes@apar.fr](mailto:allboxes@apar.fr)